



COMMUNE D'EXINCOURT

Mairie

41, rue du Croissant
25400 EXINCOURT Cedex

Tél. 03 81 90 78 40
mairie@ville-exincourt.fr

MARCHE DE TRAVAUX

Procédure adaptée passé en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Maître de l'ouvrage

COMMUNE D'EXINCOURT

Mandataire

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'EXINCOURT

Objet de la consultation

**REFECTION DE L'INSTALLATION DE CHAUFFAGE
DE LA SALLE POLYVALENTE (AUGE)**

Date limite de remise des offres

Vendredi 28 septembre 2018 – 12 heures

Article 1 – Objet de la consultation

La présente consultation porte sur la réfection de l'installation de chauffage de la salle polyvalente André AUGÉ

Article 2 – Etendue de la consultation

La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée (MAPA) passée en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25/03/2016

Article 3 – Organisation de la consultation

3-1 – Déroulement de la consultation

Un avis d'appel à concurrence est publié sur <http://e-marchespublics.com> et <http://www.ville-exincourt.fr>

La date de la remise des plis sera identique pour tous les candidats.

Les plis sont ouverts par une commission technique composée au minimum : du Maire, d'un adjoint au Maire, de la secrétaire générale et du responsable des services techniques. Il sera dressé procès-verbal.

Le représentant du pouvoir adjudicateur pourra engager une négociation avec les candidats classés en première et deuxième position. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur les fournitures et le prix.

La commission peut décider dans le même temps du classement des offres et du choix de l'offre économiquement la plus avantageuse – Si nécessaire, il est procédé à une analyse plus approfondie des offres par les services et la commission technique se réunira à nouveau pour choisir l'offre. Il sera dressé procès verbal.

2.3 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Article 4 – Retrait du dossier de consultation

Les candidats intéressés pourront retirer le présent dossier de consultation sur les sites : <http://www.e-marchespublics.com> et <http://www.ville-exincourt.fr> ou sur demande à mairie@ville-exincourt.fr.

Le dossier comprend :

- le présent règlement,
- un acte d'engagement valant cahier des clauses administratives particulières

Article 5 – Admissibilité et présentation des offres -

Pour que leur offre soit admissible, les entreprises devront effectuer une visite du site en prenant rendez-vous auprès du responsable des services techniques Tel. 06 47.29.50.89. Un bon de visite leur sera délivré.

Les offres seront faites sous enveloppe simple. Elles seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentations associés.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

5.1 – Pièces de la candidature

- o Document Unique de Marché Européen (DUME)
Ou à défaut :
- o Lettre de candidature (DC1) dûment renseignée, datée et signée.

- Déclaration du candidat (DC2), dûment renseignée, datée et signée
- Le statut juridique du candidat et les pouvoirs de la personne habilitée à l'engager,
- Déclaration du chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire concernant les fournitures, services objet du présent marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Si le candidat est en redressement judiciaire : la copie du ou des jugements prononcés à cet effet

5.2 – Pièces de l'offre

- l'acte d'engagement valant CCAP complété, daté et signé,
- le devis détaillé conformément à l'article « travaux et prestations » du CCAP
- les qualifications réglementaires pour intervenir sur les installations objet de la réfection
- Les moyens techniques et humains du candidat,
- un mémoire technique comportant l'ensemble des éléments utiles à l'appréciation de l'offre
- les références contrôlables de prestations équivalentes

Article 6 – Sélection des candidatures – jugement et classement des offres

Le pouvoir adjudicateur éliminera les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation.

Elle choisira l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères suivants, hiérarchisés par ordre décroissant :

- 1- Valeur technique (méthodologie, performance du matériel, références de prestations identiques) – (note sur 8)
- 2- Le prix des prestations en référence à acte d'engagement (note sur 8)
- 3- Les délais (délai de commande à compter de la notification du marché, durée de réalisation des travaux) - (note sur 4)

La Commission technique examinera l'offre des candidats pour établir un classement.

Article 7 – Conditions d'envoi des offres

Les offres seront transmises sous enveloppe cachetée adressée à : Monsieur le Maire d'EXINCOURT, Mairie, 41 rue du Croissant 25400 EXINCOURT

avec la mention : «Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis» - « Offre pour la réfection de l'installation de chauffage de la salle polyvalente (Augé) »

Les dossiers pourront être remis contre récépissé au secrétariat de mairie les jours ouvrables ou envoyés sous pli recommandé avec avis de réception postal.

Les dossiers qui parviendraient après les date et heure limites fixées en première page, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur expéditeur.

Article 8 – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire en vue de répondre à la présente consultation, les candidats pourront contacter :

Monsieur Christian GUILLEMIN-LABORNE, responsable des services techniques
Tél. 06.47.29.50.89 - mairie@ville-exincourt.fr

EXINCOURT, le **6 septembre 2018**

Le Maire,
Jean CUYNET.